

Télépilote Professionnel de Drone - Théorie

Préparation examen du CAT

DRONE01 Fiche pédagogique



OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et compétences requises pour l'obtention d'un certificat d'aptitude théorique de télépilote auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile, conformément au décret 2018-67 du 2 février 2018 et à l'article L.6214-2 du code des transports

PUBLIC CONCERNE

Tout public à partir de 16 ans

PRE REQUIS

Pas de prérequis

DUREE DE LA FORMATION

28.0 heures

METHODE PEDAGOGIQUE

Alternance entre différentes méthodes selon les besoins et demandes du stagiaire (affirmative, interrogative, démonstrative, applicative et ludopédagogie)

Exercices pratiques d'application

Echange et intégration des vécus

Apports théoriques lors d'exposés interactifs et projections

INTERVENANT

Pilote Instructeur

Formateur agréé, réalisateur audiovisuel et télépilote

EVALUATION

Evaluations continues formatives qui permettent de vérifier l'acquisition des capacités nouvelles et d'indiquer l'atteinte des objectifs pédagogiques / QCM

Attestation de fin de formation

TARIF

Inter-entreprises

1210.00 € / pers

Intra-entreprise

Nous consulter

Groupes de 2 à 6

personnes

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le financement des formations peut s'effectuer par les acteurs du financement de la formation en France (OPCO, Pôle Emploi, Région ou autre) Toutefois, les dispositifs de financement sont accessibles selon les critères de prise en charge qu'ils ont préalablement définis.

HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter en amont de la formation, nous permettant ainsi de préparer au mieux l'accueil de la personne et d'adapter si nécessaire le déroulement du stage.

CONTENU

Jour 1

Réglementation aérienne générale et visite de la tour de contrôle

Réglementation spécifique aéronefs télépilotés

Généralités aéronefs télépilotés - Masse et centrage

Jour 2

Navigation - Radionavigation

Météo - Communication - Facteurs humains

Jour 3

Instruments et équipements - Principes de vol

Préparation et suivi des vols - Procédures opérationnelles

Jour 4

Evaluations - Débriefing évaluations

Approfondissement, exercices pratiques préparation de mission

Important

Le certificat d'aptitude théorique ne peut être délivré par les autorités compétentes qu'après réussite à l'examen passé auprès de la DGAC (auquel vous prépare la formation ci-dessus) cumulée à l'obtention d'une attestation de pratique de vol délivrée par l'organisme de formation à l'issue de la formation "Télépilote de drone - Pratique de vol" dispensée séparément (14 heures supplémentaires)